

Travaux académiques mutualisés (TraAM)

2014 -2015

Cahier des charges

Objectifs

Ces travaux ont pour objectif

- de proposer aux académies, en relation avec l'IGEN, des thèmes de travail communs dans le cadre du développement des usages et de la généralisation de l'intégration du numérique. Ces thèmes se déroulent sur un an (éventuellement renouvelable).
- de permettre de mieux faire connaître les travaux académiques.

Ils doivent conduire à la production, au-delà des scénarios pédagogiques, de travaux de réflexion pédagogique et de synthèse sur les plus-values du numérique pour les apprentissages. Ils doivent donner lieu à des publications accessibles aux non spécialistes dans le cadre de la généralisation des usages.

Organisation

1. Le groupe de travail national

Le professeur référent est à la croisée du groupe de travail académique auquel il appartient et du groupe de travail national.

Le groupe de travail national, **constitué au maximum de huit académies** est composé :

- des professeurs référents des groupes académiques
- du représentant du Département du développement des usages et de la valorisation des pratiques (DNE A2), chef du projet TraAM
- du référent TICE de l'Inspection générale de la discipline
- d'un correspondant d'un autre bureau de la DNE en fonction des thèmes.

Le groupe travaille sur les projets académiques retenus suite à l'appel à propositions lancé par le Département du développement des usages et de la valorisation des pratiques (DNE A2). Les travaux des groupes académiques alimentent les réflexions du groupe de travail national, dont la synthèse fait l'objet de publication sur Éduscol.

Chaque académie est associée avec une ou deux autres de façon à permettre des travaux mutualisés sur des thèmes communs.

2. Le groupe de travail académique

Le groupe de travail académique est constitué d'au moins trois enseignants dont le professeur référent. Ce groupe, sous la responsabilité d'un IA-IPR et/ou un IEN-ET ou IEN-EG organise son travail en relation avec le projet retenu.

Le professeur référent est chargé de communiquer en continu sur l'avancement des travaux menés dans son académie à l'ensemble du groupe national *via* une liste de travail spécifique. Il s'agit d'échanger sur des documents de travail pour établir une réelle mutualisation des compétences et des idées autour d'exemples d'usages concrets expérimentés dans les groupes académiques.

3. Articulation avec le réseau d'interlocuteurs académiques TICE et discipline

Les professeurs référents peuvent être amenés à intervenir lors de la réunion nationale des interlocuteurs académiques.

Le chef de projet (Département du développement des usages et de la valorisation des pratiques, DNE A2) assure la communication régulière des travaux auprès du réseau des interlocuteurs académiques et assure la diffusion des résultats des travaux.

4. Réunions nationales

Si possible, une réunion en présentiel des enseignants référents est organisée sur décision de l'expert numérique en charge du projet. Il s'agit de préciser les pistes de travail et le calendrier de l'année des différentes réunions.

Les référents doivent participer à des réunions à distance (2 ou 3) qui permettent de faire des points d'étape nécessaires, garants d'un travail en continu. Les modalités en sont exposées lors de la première réunion. Ces réunions font l'objet d'une information auprès des responsables des professeurs référents, et de compte rendus dont une synthèse est mise en ligne sur Éduscol.

De son côté, le professeur référent communique l'avancée des travaux à l'inspecteur territorial responsable du groupe académique, au DAN et au groupe académique.

Productions - Communication - Bilan

Les productions sont mises en ligne sur les sites académiques avec un lien vers une page nationale « vitrine de la mutualisation ». Cette page permet en retour d'accéder aux travaux académiques avec si possible une présentation spécifique commune au groupe de travail national.

En fin d'année scolaire, chaque enseignant référent fait parvenir au chef de projet du Département du développement des usages et de la valorisation des pratiques (DNE), un bref bilan rappelant le projet défini lors de la réunion d'initialisation en répondant aux questions suivantes : l'adresse des documents sur le site académique et les remarques éventuelles sur l'intérêt ou les difficultés du travail mutualisé avec une autre académie.

Les productions font, si le sujet le permet, l'objet d'une indexation sur l'ÉDU'base et d'une mise en avant dans la lettre TIC'Édu. Chaque groupe définit le cas échéant, des éléments du champ « description » de l'ÉDU'base afin de permettre un affichage dynamique de ces travaux.

Par ailleurs, le chef de projet au Département du développement des usages et de la valorisation des pratiques (DNE A2) propose une synthèse du travail de l'année faisant ressortir les éléments importants pour le développement des usages du numérique dans sa discipline.